

déménagement vers Isneauville

les résultats du questionnaire de la CGT

Vous avez été 88 à répondre à notre questionnaire et nous vous en remercions. Cela représente environ ¼ des salariés du site, permettant ainsi d'assurer la représentativité de la population belbeuvienne. Par ailleurs, la diversité des réponses apportées est un gage que les « sympathisants » de la CGT sont loin d'avoir été les seuls à s'exprimer, c'est ce que nous souhaitons.

Combien y a-t-il de kilomètres aller-retour entre :

- Votre domicile et Belbeuf ? 25,3 Km
- Votre domicile et Isneauville ? 39,3 Km
- Allongement moyen **14,0 Km**

Les réponses à ces 2 premiers items montrent l'optimisme débridé de la direction quant aux conséquences pour les salariés. Selon les chiffres communiqués en CCE, la durée de transport journalière moyenne serait allongée de 3 minutes et 52 secondes ! A comparer avec les 25 minutes que vous avez calculées.

Quel est le temps de trajet aller-retour de :

- Votre domicile à Belbeuf ? 31 Mn 21 s
- Votre domicile à Isneauville ? 56 Mn 30 s
- Allongement moyen **25 Mn 09 s**

Toujours selon la direction, il n'y aurait pas d'allongement supérieur à 20 minutes pour un aller, nous vous laissons seuls juges !

Moyen de transport (plusieurs réponses possibles) :

	Actuel	Futur	Ecart
- Voiture personnelle	88,6 %	96,6 %	+ 8,0 %
- Voiture de société	2,3 %	2,3 %	=
- Moto, scooter	5,7 %	3,4 %	- 2,3 %
- Marche à pied	17,1 %	2,3 %	-14,8 %
- Vélo	11,4 %	3,4 %	- 8,0 %
- Transports en commun	3,4 %	3,4 %	=

La direction semble s'être lourdement trompée : là où elle pensait que les salariés utiliseraient beaucoup plus les transports en commun, seule une très faible proportion d'entre nous reste fidèle à ce mode de locomotion.

Pire, si près de 15% des salariés envisagent de changer de mode de transport, ce sont pour la grande majorité des piétons ou cyclistes, réguliers ou occasionnels, qui se verront contraints d'utiliser leur voiture (voire d'en acheter une).

Le prétexte écologique de la direction est mis à mal !

Pensez-vous changer de moyen de transport en cas de déménagement ?

- Oui 14,8 %
- Non **73,9 %**
- NSP * 11,4 %

Pensez-vous que, pour accompagner sa démarche de responsabilité environnementale, il soit normal qu'Axa octroie une aide aux salariés pour l'achat d'un véhicule plus écologique ?

- Oui **80,7 %**
- Non 17,1 %
- NSP 2,7 %

La direction est résolument écologiste... tant qu'écologie rime avec économies. Il est temps qu'elle assume pleinement sa passion pour notre environnement !

Etes-vous favorable à la mise en place par Axa d'une navette Plateau Est – Rouen – Isneauville et retour ?

- Oui **56,8 %**
- Non 39,8 %
- NSP 3,4 %

Des années après la suppression des navettes, nous sommes encore aujourd'hui plus d'un salarié sur deux à regretter ce mode de transport ... qui était pleinement écologique.

En cas de déménagement, souhaitez-vous qu'une place de parking vous soit attribuée sans condition sur le nouveau site ?

- Oui **92,1 %**
- Non 5,7 %
- NSP 2,3 %

Là encore, la direction a été trop optimiste sur le nombre de salariés qui renonceraient à leur voiture. Elle doit revoir ses plans en conséquence.

Si votre temps de transport est allongé en cas de déménagement, êtes-vous satisfait des mesures d'aménagement du temps de travail prévues à l'article 51 de l'accord GPEC ?

- Oui 28,4 %
- Non **48,9 %**
- NSP 22,7 %

Une majorité de salariés insatisfaits d'un accord pourtant signé par les principales organisations syndicales majoritaires, hors CGT.

Si non, que souhaitez-vous (exemples) ?

- Temps supplémentaire intégralement pris en compte sur le temps de travail
- + que l'accord
- ...

Si le kilométrage effectué lors de votre trajet quotidien est augmenté en cas de déménagement, êtes-vous satisfait des compensations monétaires prévues aux articles 49.1 et 49.2 de l'accord GPEC ?

- Oui 19,3 %
- Non **48,9 %**
- NSP 31,8 %

C'est le point sur lequel les salariés sont le plus insatisfaits de l'accord GPEC. La direction doit en tenir compte !

Si non, que souhaitez-vous (exemples) ?

- Remboursement des frais kilométriques supplémentaires
- Aide à l'achat nouveau véhicule
- Diminution des tarifs d'assurance (assurances au km)
- Remboursement des péages
- ...



Etes-vous actuellement ?

- Locataire 22,7 %
- Propriétaire **77,3 %**

Venez-vous de faire une acquisition immobilière que vous n'auriez pas faite si vous aviez été informés d'un déménagement ?

- Oui 9,1 %
- Non **90,9 %**

Près de 10% des salariés concernés n'auraient pas acheté leur maison si la direction les avait informés plus tôt qu'un projet était à l'étude ! Au vu des conséquences, c'est beaucoup et la direction doit également penser à eux en mettant en place bien mieux que les « mesurette » actuellement prévues.

En cas de déménagement du site, envisagez-vous de déménager à titre personnel ?

- Oui 11,4 %
- Non **68,2 %**
- NSP 20,5 %

Etes-vous satisfaits des mesures d'aide au logement prévues à l'article 52 de l'accord GPEC ?

- Oui 20,5 %
- Non 30,7 %
- NSP **46,6 %**

Si le non l'emporte encore sur le oui, la majorité des salariés ne se prononce pas. 10% ont choisi de déménager, 20% réfléchissent encore...

Si non, que souhaitez-vous ?

- Augmentation du plafond des frais notariés de 3 000 €
- Prise en charge de 2 mois de loyer + frais d'agence
- ...

Actuellement, faites-vous garder vos enfants de moins de 12 ans ?

- Oui 14,8 %
- Non **85,2 %**

Actuellement, faites-vous garder une personne dépendante à votre domicile ?

- Oui 2,3 %
- Non **97,7 %**



Etes-vous satisfait des mesures pour la garde d'enfants et/ou personnes dépendantes prévues à l'article 50 de l'accord GPEC ?

- Oui 20,5 %
- Non 25,0 %
- NSP 54,5 %

Là aussi, nous sommes une majorité à ne pas nous prononcer, en lien sans doute avec la faible proportion de salariés faisant garder des enfants ou des personnes dépendantes.

Si non, que souhaitez-vous ?

- Attribution de CESU supplémentaires
- ...

En cas de déménagement, souhaitez-vous exercer une partie de votre activité en télétravail ?

- Oui 58,0 %
- Non 36,4 %
- NSP 5,7 %

Le télétravail remporte un succès incontestable avec plus d'un salarié sur 2 souhaitant en bénéficier...

Souhaitez-vous un élargissement du télétravail aux services pour lesquels il n'est actuellement pas prévu ?

- Oui 77,3 %
- Non 14,8 %
- NSP 8,0 %

...et 3 sur 4 qui souhaitent voir cette formule s'élargir aux services sous loi Bellorgey.

En cas de déménagement, quels aménagements vous semblent indispensables sur le futur site ? (par ordre décroissant)

- Fontaines à eau 85,2 %
- Espaces extérieurs aménagés 77,3 %
- Espaces ASC 71,6 %
- Salle de repos – détente 58,0 %
- Cafétéria hors restaurant 58,0 %
- Local 2 Roues 45,5 %
- Salle de loisirs 43,2 %
- Cafétéria dans restaurant 43,2 %
- Espace vendeurs 39,8 %
- Salle de sports 37,5 %
- Douches 36,4 %
- Espace fumeurs 29,6 %

L'ensemble de ces aménagements, pour la plupart plébiscités, se doivent d'être présents dans une entreprise moderne !



Selon vous, un déménagement du site aurait-il un impact significatif sur votre vie de tous les jours ?

- Oui 75,0 %
- Non 19,3 %
- NSP 5,7 %

Pour 3 salariés sur 4, un déménagement du site vers Isneauville aurait un impact significatif sur leur vie quotidienne !

Etes-vous globalement d'accord avec la direction sur la nécessité d'un déménagement du site de Belbeuf ?

- Oui 19,3 %
- Non 71,6 %
- NSP 9,1 %

La direction n'a pas su nous convaincre de la nécessité d'un déménagement : sans doute parce qu'elle ne regarde que les économies qu'elle pourra réaliser, pas forcément ce qu'il en coûtera aux salariés.

En cas de déménagement, l'attribution par la direction d'une prime exceptionnelle aux salariés vous paraît-elle justifiée ?

- Oui 80,7 %
- Non 13,6 %
- NSP 5,7 %

Plus de 4 salariés sur 5 pensent que l'octroi d'une prime à l'occasion du déménagement est justifié, la direction ne peut ignorer ce chiffre !

Si oui, quel montant net souhaiteriez-vous percevoir ?

- Plus petite 300,00 €
- Plus grande 5000,00 €
- Montant moyen net demandé 1843,26 €



Autres commentaires :

- Un certain nombre de salariés ne comprennent pas qu'ils aient à dépenser plus pour faire faire des économies à l'entreprise, qui a pris une décision unilatérale, et exigent de ne pas avoir à déboursier un centime de plus qu'actuellement, ni à passer plus de temps en dehors de chez eux
- ...

Faisant suite à ce questionnaire, la CGT propose de présenter à la direction les revendications suivantes :

- Création d'un groupe fermé pour les salariés actuels du site de Belbeuf et négociation d'un accord spécifique, comme cela avait été le cas lors du déménagement du site de Montauban, par exemple,
- Attribution de prêts à 0% pour les salariés souhaitant faire l'acquisition d'un véhicule plus récent, donc moins polluant,
- Prime d'aide de 1500 € pour l'achat d'un véhicule hybride,
- Prime d'aide de 3000 € pour l'achat d'un véhicule 100% électrique,
- Gratuité des recharges sur le site,
- Etude de faisabilité d'une navette Plateau Est – Site d'Isneauville,
- Remboursement intégral des abonnements pour les salariés s'engageant à utiliser les transports en commun,
- Augmentation du nombre de places de parking sur le nouveau site afin d'obtenir un nombre équivalent à celui d'aujourd'hui,
- Système déclaratif de l'allongement du temps de trajet et de l'allongement du trajet en kilomètres,
- Prise en compte de l'intégralité du temps de trajet supplémentaire comme temps de travail,
- Remboursement de l'intégralité des frais de déplacement supplémentaires sur la base du barème existant,
- Prise en charge des frais de péages futurs éventuels (rocade Est),
- Amélioration des dispositifs prévus par l'accord GPEC sur les frais immobiliers et sur la garde d'enfants / personnes dépendantes,
- Elargissement des quotas de salariés en télétravail, assouplissement des conditions,
- Extension du télétravail dans les services « Loi Belorgey »,
- Aménagements suivants sur le nouveau site, la plupart étant déjà présents à Belbeuf :
 - Fontaines à eau,
 - Espaces extérieurs aménagés,
 - Espaces ASC,
 - Salle de repos – détente,
 - Cafétéria hors restaurant,
 - Local 2 Roues,
 - Salle de loisirs,
 - Cafétéria dans restaurant,
 - Espace vendeurs,
 - Salle de sports,
 - Douches,
 - Espace fumeurs,
- Une prime de déménagement d'un montant de 2500 € bruts,
- Prise de contact immédiate avec les sociétés sous-traitantes afin d'envisager l'avenir de nos collègues, leur reconversion éventuelle et informer ces derniers,
- Et enfin, en tant qu'organisation syndicale, la CGT demande que les locaux du CRIE, ainsi que les locaux syndicaux, ne soient pas excentrés, ni localisés en sous-sol.

